



**ACADÉMIE
DE BESANÇON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Territoire de Belfort

Belfort, le 6 février 2023

Division des élèves et de la scolarité

Affaire suivie par :
Laurence BEURIER
Laura GONCALVES
Tél : 03 84 46 98 67
Mél : ce.des.dsden90@ac-besancon.fr

4 place de la Révolution Française – CS 60129
90003 Belfort cedex

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services de
l'éducation nationale

à

Mesdames les directrices et messieurs
les directeurs des écoles publiques et
privées du Territoire de Belfort

s/c de madame l'inspectrice et messieurs
les inspecteurs de l'éducation nationale

Objet : admission en classe à horaires aménagés musicale (CHAM) - rentrée scolaire 2023

Réf. : arrêté du 31 juillet 2002 relatif aux classes à horaires aménagés pour les enseignements renforcés destinés aux élèves des écoles et collèges scolarisés à l'école primaire
circulaire n° 2002-165 du 2 août 2002 relative aux classes à horaires aménagés musicales dans les écoles élémentaires et les collèges

A la rentrée scolaire 2023, il sera possible d'intégrer une classe à horaires aménagés musicale :

- du CE2 au CM2 à l'école élémentaire Louis Pergaud de Belfort (CHAM à dominante vocale) ;
- de la sixième à la troisième au collège Arthur Rimbaud de Belfort (CHAM à dominante instrumentale).

Tout élève actuellement scolarisé en CE1, CE2, CM1 ou CM2 peut présenter un dossier de candidature pour intégrer une classe à horaires aménagés musicale.

Je vous remercie de bien vouloir distribuer la notice d'information ci-jointe à l'ensemble des familles des classes concernées dans votre école. Dans le cas où des élèves seraient candidats, vous leur fournirez également le dossier de candidature. L'ensemble des documents relatifs à cette procédure est disponible sur le site de la DSDEN ainsi que sur l'espace directeur de votre site de circonscription.

Les familles vous remettront les dossiers de candidatures complétés pour le **20 mars 2023** au plus tard, en accompagnement du volet 2 dans le cas d'une entrée en sixième. Vous voudrez bien transmettre les dossiers à la division des élèves et de la scolarité de la DSDEN du Territoire de Belfort pour le **27 mars 2023** après avoir renseigné la grille d'observation. Chaque dossier devra être accompagné par vos soins d'une copie du livret scolaire unique des années 2021/2022 et 2022/2023.

Pour les élèves candidats à une admission en CHAM en classe de sixième, les familles préciseront par ailleurs leur choix au cadre D de la "Fiche de liaison en vue de l'affectation en sixième dans un collège public – volet 2" (fiche remise par vos soins dans le cadre de la procédure AFFELNET 6).

Pour les élèves candidats à une admission en CHAM en classe de sixième, les familles préciseront par ailleurs leur choix au cadre D de la "Fiche de liaison en vue de l'affectation en sixième dans un collège public - volet 2" (fiche remise par vos soins dans le cadre de la procédure AFFELNET 6).

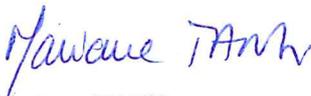
Au retour de cette fiche, vous renseignerez le vœu de la famille dans l'application AFFELNET 6 en sélectionnant la formation « 6^{ème} CHAM ».

Contact pour toute question relative au fonctionnement pédagogique :

M. David LECROT, conseiller pédagogique musique (03.84.46.66.18 - david-beno.lecrot@ac-besancon.fr)

Je vous remercie de votre implication au service du parcours des élèves.

Je vous prie d'agréer, mesdames, messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.


Mariane TANZI

PJ : - note d'information aux familles
- dossier de candidature CHAM

Copie pour information à :

- monsieur Éric BLUMÉ, inspecteur de l'éducation nationale de Belfort 3, en charge du dossier éducation artistique et culturelle
- madame Corine MONCHATRE, principale du collège Arthur Rimbaud
- monsieur Philippe MICHELOT, directeur du conservatoire à rayonnement départemental Grand Belfort